

Faculté de médecine



OBST2MC Master complémentaire en gynécologie obstétrique



Gestion du programme

GYPE Département de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie

Responsable académique : J. Donnez

Contact : Secrétariat de gynécologie Tél. 027641072 E-mail Anne.Lepage@obst.ucl.ac.be

Commission d'enseignement

Président : J. Donnez

Membres : BERLIERE Martine, BERNARD Pierre, BIARD Jean-Marc, DEBIEVE Frédéric, HUBINONT Corinne, JADOUL Pascale, PIRARD Céline, ROEGIERS Luc, SMETS Mireille, SQUIFFLET Jean-Luc, WYNS Christine. Un représentant des MACCS.

Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Objectif de la Formation

Ce programme de 2^e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique (A.M. du 15.09.1979 publié le 26.09.1979).

Conditions d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en gynécologie-obstétrique, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (s'ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée d'un an (s'ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 30.05.2002 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 14.06.2002 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

Demande d'admission

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Structure générale du programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans à temps plein, dont deux au moins de formation de base et trois années de formation supérieure. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

Contenu du programme

Parallèlement à sa formation pratique, le candidat spécialiste suit un enseignement universitaire organisé de la façon suivante :

Première partie - Formation de base (FUS)

Deux années de formation comprenant :

- Un enseignement théorique : Compléments d'endocrinologie en obstétrique et en gynécologie, Grossesses à risque et médecine foetale, Modalités diagnostiques et thérapeutiques en stérilité et oncologie, Echographie obstétricale, Andrologie, Pathologie des organes génitaux externes, Gynécologie de l'adolescence et sexologie, Notions de base en chirurgie et en anesthésie générale et loco-régionale, Oncologie gynécologique.

- Des séminaires : Séminaire de gynécologie obstétrique
- Une formation clinique encadrée : Démonstrations obstétricales, Démonstrations gynécologiques et andrologiques

En outre:

des conférences interuniversitaires (obstétrique - diagnostic antenatal - oncologie - sénologie - chirurgie gynécologique)

Deuxième partie - Formation supérieure

Trois années de formation comprenant :

- Un enseignement théorique : Echographie obstétricale, Andrologie, Pathologie des organes génitaux externes, Gynécologie de l'adolescence et sexologie, Oncologie gynécologique.
- Des séminaires : Séminaire de gynécologie obstétrique
- Une formation clinique encadrée : Démonstrations obstétricales, Démonstrations gynécologiques et andrologiques

Durant la dernière année, le candidat spécialiste aura la possibilité de s'inscrire au certificat universitaire (CE) de gynécologie oncologique.

Pendant, ces trois années, le candidat spécialiste fera un stage de 6 à 12 mois dans un service de chirurgie où se pratique surtout la chirurgie abdominale. Il pourra en outre effectuer un stage de 6 mois dans une des spécialités prévues par l'AM, avec l'approbation de la commission de sélection et de la commission d'agrément ministérielle.

Évaluation

Un contrôle des connaissances est effectué au terme de chaque partie du programme. En outre, le candidat réalisera un **mémoire** et/ou un article publié dans un journal spécialisé.

En application de l'arrêté royal du 16 mars 1999, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en gynécologie-obstétrique.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.